

Initiatives ministérielles

sion de la Chine. Ce fut donc en l'absence des représentants de ces deux pays qu'il a été décidé précipitamment d'envoyer une force expéditionnaire des Nations Unies en Corée du Sud.

Je tenais à rappeler ce fait parce qu'il me semble pertinent dans la conjoncture présente. M. Desmond Crowley, l'auteur de *The Background to Current Affairs*, publié en 1963, disait ceci à propos des forces des Nations Unies en Corée:

La décision de Truman fut donc sanctionnée, et la contre-offensive fut créditée aux Nations Unies en dépit du fait qu'elle avait été menée principalement par les États-Unis, avec l'appui de petits contingents du Commonwealth, de la Turquie et de quelques autres pays.

Voilà qui, surtout de la part d'un historien, est très insultant pour le Canada qui, compte tenu de sa population à l'époque, avait envoyé, toutes proportions gardées, plus de soldats en Corée que tout autre pays, y compris les États-Unis. Il ne faudrait pas oublier cela. Il est facile de l'oublier à force de faire primer le nombre brut de soldats sur l'effort réel, qui est fonction des ressources et de la population du pays. Le Canada n'a rien à envier à personne sur ce chapitre.

Dans l'espoir de faire de l'Irak le pays le plus puissant de la région du golfe Persique, Saddam Hussein a transformé en cette dernière décennie son armée nationale en une machine militaire la plus puissante de la région, a mené une longue guerre coûteuse contre l'Iran et a utilisé des armes chimiques interdites contre son propre peuple.

Cela explique qu'il soit aujourd'hui au Koweït. Ce n'est pas du tout une question de principe. Cet homme doit être pris à partie et jugé conformément au droit international. Il a fini par soulever l'indignation du monde entier, le 2 août dernier, en attaquant et en envahissant le minuscule émirat pétrolier de Koweït. Personne ne l'a appuyé.

Le 6 août, les États-Unis avaient conclu un accord avec l'Arabie saoudite pour le déploiement de troupes américaines en territoire saoudien. Cela s'est avéré relativement facile, car les pays du golfe Persique craignaient à très juste titre que l'Irak ne s'arrête pas là.

Toujours le 6 août, le premier ministre du Canada, convoqué à Washington par le président George Bush, accordait son appui à l'établissement d'un blocus naval qui appliquerait les sanctions économiques et commerciales imposées à l'Irak, même si l'ONU n'avait pas appuyé une telle mesure.

C'est là que nous avons trahi les Nations Unies. Le premier ministre aurait dû entreprendre des pressions diplomatiques auprès des Nations Unies pour qu'elles souscrivent en bloc à un tel déploiement de force.

Conformément au droit international, l'établissement d'un blocus naval constitue évidemment une mesure de guerre. Le 10 août, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN convenaient que chacun des pays membres de cette organisation réagirait individuellement à la demande américaine voulant qu'ils apportent leur contribution militaire dans le Golfe.

Plus tard ce jour-là, le premier ministre annonce le déploiement de deux destroyers et d'un navire de ravitaillement, ainsi que de plus de 900 militaires. À ce moment-là, il dit clairement que ce déploiement est une réponse directe à la demande d'aide formulée par les États-Unis afin de décourager l'agression irakienne, et non une participation à tout effort de mise en oeuvre de sanctions de la part des Nations Unies.

Le 25 août, le Conseil de sécurité des Nations Unies adoptait une résolution autorisant le recours à des forces militaires minimales par des États à titre individuel afin d'assurer la mise en oeuvre des sanctions.

Le 10 septembre, les États-Unis demandent à nouveau aux membres de l'OTAN d'envoyer des forces militaires supplémentaires dans le Golfe. Le 14 septembre, le premier ministre du Canada annonce que les navires dans la Méditerranée seront en service actif à partir du 15 septembre. Évidemment, il leur a fallu un jour pour traverser le canal de Suez.

Il a également annoncé de nouveaux déploiements, dont celui d'une escadrille de chasseurs CF-18 et de 450 militaires pour les soutenir, de 500 militaires chargés de l'appui au sol des navires de guerre et de plusieurs avions de transport pour amener les troupes et évacuer les réfugiés.

Enfin, le 15 septembre, le gouvernement du Canada adopte un décret plaçant en service actif les trois navires de guerre et tous les autres éléments militaires canadiens qui opéreront dans le Golfe. Ce faisant, le gouvernement a évité avec succès de rappeler le Parlement avant la date prévue.

C'est justement la raison pour laquelle je prétends que le premier ministre du Canada a fait preuve d'une attitude dictatoriale. La participation d'un pays à ce qui pourrait devenir un conflit armé n'est pas quelque chose qui devait se faire derrière le dos des citoyens canadiens, et